

## **COMITE « GEMA » GAVE DE PAU**

### **CONTRAT DE RIVIERE, PLAN PLURIANNUEL DE GESTION DES COURS D'EAU, NATURA 2000**

**07/02/22, 9h30**

**VISIOCONFERENCE**

**Compte-rendu**

PJ : présentation PowerPoint diffusée en séance.

## **1 INTRODUCTION**

Madame CARRERE accueille les participants et les remercie de leur présence pour ce comité particulier, pour la première fois en visioconférence. Elle rappelle les missions portées par le PLVG qui ont au fil du temps été intégrées à la compétence GeMAPI : contrat de rivière, plan pluriannuel de gestion des cours d'eau, animation Natura 2000. Mme CARRERE indique que les parlementaires votent en ce moment une loi pour l'intégration des conseils départementaux dans les comités de pilotage Natura 2000.

Elle présente l'ordre du jour de la réunion : bilan du contrat de rivière et perspectives pour les années à venir ; actions réalisées cette année pour préserver et restaurer nos cours d'eau via le plan pluriannuel de gestion et la démarche Natura 2000 et enfin le prévisionnel d'actions 2022.

## **2 NATURA 2000**

### **2.1 DESIGNATION DE LA STRUCTURE ANIMATRICE ET DU PRESIDENT DU COMITE DE PILOTAGE**

Les services de l'Etat ont rappelé que le code de l'environnement prévoit la désignation du Président du COPIL et de la structure animatrice pour 3 ans. Dans les Hautes-Pyrénées, la pratique voulait que ces désignations interviennent en début d'animation, sans renouvellement. Il est donc nécessaire de se mettre en conformité et de procéder à la désignation de la structure animatrice et du Président du COPIL.

Concernant le site du « Gave de Pau et de Cauterets », le SMDRA devenu le PLVG, porte l'animation du DOCOB depuis le début de la mise en œuvre des actions en 2010. Le PLVG souhaite poursuivre son

engagement en faveur de la démarche Natura 2000. **Il est donc proposé de maintenir le PLVG en tant qu'animateur du site Natura 2000 « Gave de Pau et de Cauterets », pour la période 2022-2024. Les membres du COPIL acceptent cette proposition.**

Après plus de 10 ans, la Présidente du COPIL Mme CARRERE souhaite passer le relais de la Présidence du COPIL. Elle prononce quelques mots avant de passer la parole à Monsieur MENGELLE, adjoint au maire d'Argelès-Gazost et Vice-Président du PLVG, qui dépose sa candidature pour la Présidence du COPIL. L'ensemble des membres du COPIL valident cette proposition. **M.MENGELLE est donc élu Président du Comité de Pilotage Natura 2000.** M.MENGELLE remercie les membres du Comité de Pilotage de leur confiance et rappelle l'importance de la conciliation des différentes activités et de la communication autour de Natura 2000.

## **2.2 ETUDE DES POPULATIONS D'ECREVISSES A PATTES BLANCHES SUR LE BASSIN VERSANT DU GAVE DE PAU**

L'écrevisse à pattes blanches fait partie des espèces visées par le DOCOB du site « gaves de Pau et de Cauterets ». Son suivi est prévu dans le programme d'actions, bien que celui-ci ne soit pas classé prioritaire. Quelques populations étaient connues sur les affluents du gave mais les données étaient plutôt opportunistes et disparates sur le territoire.

En 2017, une mortalité massive sur une population d'écrevisses à pieds blancs à été constatée par l'ONEMA sur le ruisseau du Bayet (Saint-Savin/Lau Balagnas). Après analyse, la peste de l'écrevisse a été mise en évidence comme la cause de cette mortalité. Par la suite, une seconde mortalité importante a été observée sur le Bergons aval. Malgré l'absence d'analyse, les signes cliniques évoquaient une mortalité par la peste de l'écrevisse. Par ailleurs, une population d'écrevisses invasives (écrevisse de Californie) était connue sur le ruisseau du Saint Pastous.

Face à ces menaces, une dynamique locale s'est engagée avec différents partenaires. Le PLVG a donc lancé en 2019 une première étude d'état des lieux des populations d'écrevisse à pattes blanches sur le bassin versant du gave de Pau. L'objectif était d'actualiser les connaissances pour obtenir une base de données exploitable qui permette d'enclencher des mesures de préservation de l'espèce. Cette première étude a révélé de belles populations, certaines préservées avec de belles densités tandis que d'autres présentaient des problématiques (écrevisses invasives, mortalité...).

En 2021, le PLVG a souhaité, par une nouvelle étude, maintenir le suivi sur les secteurs à problématique et étendre les prospections sur les cours d'eau jugés favorables à l'espèce. Comme en 2019, ce travail a été confié au bureau d'études Saules et eaux, spécialisé sur cette espèce. Mme MANSANNE laisse la parole à M. DUPERRAY qui a réalisé l'étude.

Après une présentation de l'écrevisse autochtone et des invasives, M. DUPERRAY expose les objectifs, la méthodologie et les principaux résultats de l'étude (cf diaporama).

Au sujet de l'aménagement proposé sur le ruisseau du Bayet (tôle pour créer une cascade infranchissable pour la remontée des écrevisses invasives), M. AMREIN conseille de vérifier le classement du cours d'eau sur l'arrêté préfectoral. Si celui-ci est classé en liste 1, tout nouvel obstacle à la continuité écologique est interdit. Mme MANSANNE indique qu'il faudra étudier ce point et qu'il faudrait peut-être considérer l'enjeu « écrevisse » au regard de celui de la population de truite.

Mme PORTIER demande s'il est possible de réguler la population d'écrevisses invasives par des cages pièges. M.DUPERRAY explique que cette technique nécessite un effort humain extrêmement important pour des résultats limités, en particulier sur une densité de population telle qu'on la trouve sur le ruisseau du Bayet. Mme MANSANNE ajoute que cela pourrait en plus être contreproductif car l'espèce intensifie sa reproduction dès lors que sa densité diminue.

Mme PORTIER souhaiterait savoir s'il est possible de véhiculer la peste de l'écrevisse à travers les bottes. M.DUPERRAY répond par l'affirmative. Mme PORTIER insiste donc sur la nécessité de la sensibilisation. Mme MANSANNE partage ce point de vue et indique que des animations sont prévues en 2022 pour sensibiliser le grand public et les pêcheurs.

## **2.3 AUTRES ACTIONS DE CONNAISSANCES**

### **4.3.1 Identification des points noirs pour le Desman des Pyrénées**

Le desman est un mammifère semi-aquatique des Pyrénées et de la Péninsule Ibérique. C'est une espèce très discrète, dont on connaît peu. Un PNA et un life viennent de lui être consacrés et ont permis de mieux le connaître et de lancer des actions de préservation. Malgré ces engagements, les populations semblent régresser et l'espèce vient de passer d'un statut vulnérable à en danger d'extinction par l'UICN.

Dans le cadre du life +, une méthodologie d'inventaire et d'évaluation des points noirs pour le desman a été élaborée, dans une finalité de gestion avec leur neutralisation. Dans la méthodologie, chaque point noir est décrit séparément avec des paramètres et des critères choisis pour les évaluer. Ces critères sont associés à un système de points qui permet de donner un indice de dangerosité pour chaque point noir afin d'établir leur hiérarchisation pour la gestion future.

En 2020, un stagiaire a été recruté sur 4 mois afin de démarrer la localisation et le diagnostic des points noirs. Les cours d'eau ont été sélectionnés sur la base de la présence du desman et d'éventuels points noirs : le Bergons, l'Isaby, le Gave d'Azun, le gave de Cauterets. L'analyse des données doit encore être réalisée avant d'enclencher la neutralisation des points noirs identifiés.

### **4.3.2 Etude des habitats « d'espèces sensibles » et des ouvrages dangereux ou favorables pour ces espèces sur la partie aval du site**

En dehors des gaves qui offrent un habitat aux espèces d'intérêt communautaire strictement aquatiques, le site intègre des habitats rivulaires qui présentent un potentiel d'accueil important pour d'autres espèces d'intérêt communautaire (Loutre d'Europe, insectes saproxyliques, chiroptères). Par ailleurs, les ouvrages hydrauliques qui ponctuent le gave peuvent représenter un gîte pour certaines chauves-souris ou un danger pour la Loutre d'Europe lorsque celle-ci est contrainte d'abandonner le cours d'eau pour contourner l'ouvrage (risque de collision avec un véhicule notamment).

En 2020, le PLVG a porté une étude pour cartographier les habitats favorables aux espèces d'intérêt communautaire en berge et diagnostiquer les ouvrages vis-à-vis des chiroptères et de la Loutre

d'Europe. L'objectif final étant d'aboutir à des mesures de préservation concrètes, que ce soit pour conserver les habitats favorables ou gîtes potentiels ou que ce soit pour traiter les points noirs par des aménagements sous les ponts par exemple.

L'étude a été confiée à AMIDEV, entre février et octobre 2020. Le périmètre concernait le gave de Pau entre Saint Pé de Bigorre et Argelès-Gazost.

Mme MANSANNE présente les principaux résultats.

Mme MANSANNE informe les membres du COPIL d'une mortalité de loutre par collision routière sur la D913 (août 2020), devant le site hélicoptère de France. Elle aborde les pistes pour aménager le secteur en faveur de la continuité écologique. Le Conseil Départemental est associé à la réflexion. Elle s'interroge sur les possibilités de financements, notamment de l'Agence de l'Eau. Mme MABRUT répond que l'Agence serait susceptible d'intervenir mais qu'il faudra présenter un projet plus approfondi pour qu'elle statue.

## **2.4 SENSIBILISATION ET COMMUNICATION**

Mme MANSANNE présente les différentes actions et outils de communication développés :

- Quatre tables de lectures et deux panneaux pédagogiques ont été posés sur la voie verte : présentation du site, espèces et habitats d'intérêt communautaire caractéristiques du cours d'eau et plantes invasives y sont abordés ;
- Deux sorties naturalistes grand public ont été proposées durant l'été ;
- Une formation sur les écrevisses à pattes blanches a été organisée ;
- Des outils de sensibilisation sur les plantes invasives (posters, jeu de cartes) ont été créés.

## **2.5 INFORMATION DIVERSES**

Mme MANSANNE indique qu'un nouveau Plan National d'Actions en faveur du Vison d'Europe vient d'être lancé pour 10 ans. Bien que le 65 ne soit pas concerné par l'espèce, le gave de Pau et certains de ses affluents sont colonisés par son cousin le Vison d'Amérique, espèce invasive et prédatrice du Desman des Pyrénées. Des opérations de régulation de cette espèce pourraient donc être envisagées à l'avenir pour préserver le Desman des Pyrénées.

L'aval du gave de Pau est aussi intégré au réseau Natura 2000. Contrairement au 65, l'ensemble des affluents du gave font partie du site. L'élaboration du DOCOB est toujours en cours. La phase de diagnostic écologique vient d'être validée par le comité de pilotage et l'élaboration du programme d'action devrait démarrer prochainement, lorsqu'une structure animatrice se sera portée volontaire. La DDT65 et le PLVG ont sollicité la DDTM64 pour être associés à l'élaboration de certaines fiches actions pour assurer une cohérence et une pertinence des actions.

## **2.6 PROGRAMME D' ACTIONS ET BUDGET PREVISIONNELS POUR 2022**

Mme MANSANNE expose le programme d'actions prévisionnel pour 2022 :

- Etudes et suivis
  - \* Cartographie des habitats de la lamproie de planer
  - \* Poursuite des suivis de l'écrevisse à pattes blanches sur les zones à enjeux
  - \* Mise à jour de l'état des lieux de la colonisation des plantes invasives sur le BV
  - \* Expertise des ponts favorables aux chiroptères
  
- Préservation/restauration
  - \* Entretien et équipement des ouvrages pour la préservation de l'écrevisse à pattes blanches
  - \* Analyse des ouvrages dangereux pour la loutre d'Europe en collaboration avec le CD65
  - \* Réflexion mise en place contrat N2000 lutte contre le Vison d'Amérique
  
- Communication et sensibilisation
  - \* Réunions de sensibilisation sur l'écrevisse à pattes blanches
  - \* Formation sur les plantes invasives, animations grand public

L'enveloppe prévisionnelle pour la réalisation des actions Natura 2000 pour l'année 2022 est de 78 463.62 €.

Les membres du Comité de Pilotage valident le programme d'actions et le budget prévisionnels pour l'animation Natura 2000 2022.